

**COMMUNE DE VEZINS****Conseil Municipal**  
Session ordinaire  
**Séance du mercredi 20 Mars 2019**

Étaient présents : **M. VAN VOOREN Cédric**, Maire.

**MM. et Mmes HERVÉ Michel, M POISSONNEAU Claude, MURZEAU Arnaud, BOUHATMI Nadia, CHOIMET Valérie** Adjoint.

**MM. et Mmes BARILLÈRE Jean-René, COTTENCEAU Marylène, DEROUINEAU Linda, MASSON Bruno, ROBIN Franck, TIJOU Liliane**, Conseillers municipaux.

Excusés : **Mme CHEVALIER Fabienne** et **M. SABATINI Ange**, Conseillers municipaux.

Absents : **Mmes et M. LAIZET Séverine, LOPES Véronique, PORTAL Michel**, Conseillers municipaux.

Également présents : pour la présentation SMIB et travaux restauration Èvre.

-  Monsieur Denis BRANGER, Technicien rivières SMIB Èvre- Thau- St Denis- Robinets-Haie d'Allot.
-  Monsieur Luc CLOCHARD, Vice-Président du SMIB Èvre- Thau- St Denis- Robinets- Haie d'Allot.

Secrétaire de séance : **Mme Nadia BOUHATMI**.

**Présentation du SMIB et travaux restauration Èvre.****A/présentation du SMIB.**

Monsieur Luc CLOCHARD, à l'aide d'un diaporama fait la présentation du SMIB. Le syndicat qui a été créé le 5 Juillet 2005 (avec une extension de périmètre en mai 2012 et le 01/01/2019) assure les compétences suivantes :

-  Préservation, restauration et entretien des milieux humides liés à l'ensemble des cours d'eau,
-  Gestion quantitative et qualitative de l'eau,
-  Information et sensibilisation de l'ensemble des habitants.

Il ajoute que le SMIB a la même organisation qu'une mairie (avec un comité syndical, un bureau et 4 commissions), que 5 personnes y travaillent, avec des bureaux à Beaupréau, et que ses moyens financiers sont les contributions des adhérents, et les subventions.

**Son territoire** :

Le SMIB draine 80 000 habitants /17 communes et gère 567 kms de rivière.

**Ses actions** :

Monsieur CLOCHARD indique que les actions réalisées par le SMIB se font à l'échelle de son territoire sous couvert d'une réglementation précise et encadrée. Ses travaux et réalisations permettent d'avoir une végétation diversifiée, avec des programmes de plantations dans les cours d'eau, des actions sur les berges, l'installation de volets, clôtures et abreuvoirs (pour éviter que les animaux aillent dans les rivières).

Les actions du SMIB portent principalement sur :

- ✓ Les ouvrages afin de favoriser le transit des sédiments, sur les ouvrages en mauvais état, sur le lit des cours d'eau,
- ✓ La restauration et l'entretien de la ripisylve (recépage, abattage d'arbres morts, broyage et valorisation du bois),
- ✓ La plantation d'arbres et d'arbustes locaux,
- ✓ La stabilisation et le renforcement des berges,
- ✓ La mise en place de clôtures et d'abreuvoirs,
- ✓ Les actions sur les ouvrages (pour la restauration de la continuité écologique),
- ✓ L'aménagement de zones humides,
- ✓ Les inventaires de faunes et de flores,
- ✓ Enfin les actions de communication et sensibilisation auprès des écoles primaires.

### **B/Travaux sur l'Èvre pour Vezins.**

Monsieur BRANGER présente à son tour les travaux et actions proposées pour 2019.

Le programme de travaux 2019 proposé porte sur :

- ✓ Un travail sur le bassin tampon et sur une mise en valeur du bassin de l'Èvre,
- ✓ Une réflexion sur les travaux de restauration rue des Frairies.

Seraient donc réalisés en Avril/Mai 2019 la restauration du lit mineur de l'Èvre (lit de graviers et pose de blocs épars), la modification du passage busé, le re-talutage ponctuel des berges, la révision des grillages, le reméandrage, et le décaissement de zones humides, enfin la création de 2 mares ( car intéressant en terme de biodiversité).

### **C/Observations du conseil municipal sur le programme d'actions 2019 présenté.**

Messieurs BRANGER et CLOCHARD demandent s'il y a des interrogations, observations et demandes particulières à formuler quant au programme de travaux 2019 proposé.

Monsieur le Maire souligne que :

- Le programme d'actions et de travaux est tout-à-fait intéressant puisque cela se fera en même temps que le bassin tampon et en continuité,
- Les réunions de chantiers sont à prévoir tous les lundis après-midi, et que le référent sur ce dossier et programme d'actions 2019 va être **Arnaud MURZEAU**.

---

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

### **Secrétariat Général :**

En préambule à la réunion, Monsieur le Maire précise que Monsieur Antoine MALLET, candidat au poste de Secrétaire Général rencontré le 8 Mars dernier va être recruté le 13 mai prochain. Il ajoute qu'il bénéficie de toutes les qualités personnelles et compétences professionnelles requises pour le poste.

Monsieur MALLET est rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, habite Cholet. Il aura la possibilité d'aller 2 jours par semaine sur sa collectivité actuelle, pendant un certain temps pour faciliter son départ et son remplacement. Il est aussi prévu que Monsieur le Maire l'accompagne pour une visite de la commune et des bâtiments communaux le 1<sup>er</sup> avril prochain.

### **Approbation du Compte Rendu de la séance précédente.**

Le Compte rendu de la séance du 20/02/2019, dont chaque conseiller a eu connaissance, ne faisant l'objet d'aucune remarque, demande de modification ou observations particulières est adopté.

### Rajout d'un point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord quant au rajout à l'ordre du jour et en questions diverses d'une délibération relative au petit déjeuner de l'accueil périscolaire et extrascolaire.

- ☞ Accord du conseil municipal pour le rajout de cette question à l'ordre du jour et en questions diverses.

## I – FINANCES

### PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DES BENEVOLES OU DES PERSONNES EXTERIEURES PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée municipale que la DGFIP (Direction Générale des Finances publiques) – trésorerie de Cholet- a sollicité la commune afin de prendre une délibération permettant la prise en charge et le remboursement des frais de déplacement des bénévoles et des personnes extérieures à la commune.

En effet les remboursements des frais de déplacement **du personnel** sont bien prévus et inscrits au budget de l'exercice, **mais pas ceux des bénévoles ou personnes extérieures à la commune (cas par exemple des personnes qui distribuent le P'tit Vézinais).**

C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal son accord pour autoriser la prise en charge et le remboursement des frais de déplacement des bénévoles ou des personnes extérieures à la commune –sur justificatifs- ; sachant que ces dépenses seront inscrites au compte 6288 du budget principal commune.

Entendu ces explications et proposition, le **Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des présents :**

- **DECIDE** la prise en charge et le remboursement des frais de déplacement des bénévoles ou personnes extérieures à la commune,
- **AUTORISE** en conséquence les remboursements des frais de déplacements à intervenir, des bénévoles ou personnes extérieures à la commune, et ce sur justificatifs sur le budget communal,
- **DIT** que ces dépenses seront imputées à l'article 62 88 –/section de fonctionnement // budget général commune.

### BUDGET PRINCIPAL 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – AUGMENTATIONS / DIMINUTIONS DE CRÉDITS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée municipale que lors d'une réunion de travail le 11 mars 2019, des ajustements financiers ont été examinés ; augmentations et/ou diminution d'un certain nombre d'articles tant en section de fonctionnement que d'investissement. Ces corrections en plus ou en moins ont permis aussi de savoir en finalité ce qu'il sera possible d'emprunter pour 2019.

À signaler aussi que l'inscription budgétaire de 171 750€ pour le projet Coulée des Douves est reportée en 2020.

La notice explicative « Explications de la DM N°2 – exercice 2019- Budget principal » annexée donne le détail des éléments, informations et explications de tous ces ajustements et correctifs.

Monsieur le Maire explique que la décision modificative suivante est nécessaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,** après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

**APPROUVE** la décision modificative suivante :

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>+ 10 000,00 €</b>	
R 6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	+ 10 000,00 €	
<b>R 70 : produits des services, domaines et ventes diverses</b>	<b>+ 7 000,00 €</b>	
R 70 67 : redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement (cantine)	+ 7 000,00 €	
<b>D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>- 9 930,00 €</b>
D 6042 : achats prestations de service (cantine)		+ 6 000,00 €
D 6064 : fournitures administratives		- 1 000,00 €
D 6135 : locations mobilières		+ 2 000,00 €
D 615221 : entretien de bâtiments publics		- 7 180,00 €
D 615228 : entretien autres bâtiments		- 2 450,00 €
D 615 231 : entretien de voirie		- 4 150,00 €
D 615 232 : entretien de réseaux		- 1 000,00 €
D 6184 : formation du personnel		- 500,00 €
D 62 31 : annonces et insertions		- 1 000,00 €
D 62 36 : catalogues et imprimés		- 650,00 €
<b>D 012 : Charges de personnel</b>		<b>+ 9 960,00 €</b>
D 63 36 : cotisation CNFPT et centre de gestion		+ 400,00 €
D 6413 : Personnel non titulaire		+ 8 200,00 €
D 6474 : Cotisations au COS		+ 360,00 €
D 6475 : médecine du travail		+ 1 000,00 €
<b>D 014 : Atténuation de produits</b>		<b>+ 2 500,00 €</b>
D 7391171 : dégrèvement jeunes agriculteurs		+ 2 500,00 €
<b>D 66 : charges financières</b>		<b>+ 750,00 €</b>
D 66111 : intérêts des emprunts		+ 750,00 €
<b>D 023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>+ 13 720,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>+ 17 000,00 €</b>	<b>+ 17 000,00 €</b>
DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>+ 13 720,00 €</b>	
<b>D 1641 : emprunts</b>		<b>+ 13 471,00 €</b>
<b>D 2051 : Concessions et droits similaires, brevets, licences</b>		<b>+ 500,00 €</b>
<b>D 21 : Immobilisations corporelles – Opération 200</b>		<b>- 22 885,00 €</b>
D 21311-200 : Constructions Hôtel de ville (Mairie)		- 13 100,00 €
D 21318-200 : Autres constructions		- 9 485,00 €
D 2135-200 : Installations générales, agencements		- 300,00 €
<b>D 21 : Immobilisations corporelles – Opération 300</b>		<b>- 25 670,00 €</b>
D 2031-300 : frais d'études (projet Coulée des Douves)		+ 8 000,00 €
D 2112-300 : terrains de voirie		- 36 970,00 €
D 2113-300 : terrains aménagés autres que voirie		+ 3 300,00 €
<b>D 21 : Immobilisations corporelles – Opération 505</b>		<b>- 5 000,00 €</b>
D 2128 505 : création espaces verts-autres agencements plantations		- 5 000,00 €
<b>D 21 : Immobilisations corporelles – Opération 506 Coulée des Douves</b>		<b>- 171 750,00 €</b>
D 2113-506 : création aménagement espaces de jeux – Coulée des Douves		- 171 750,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 13 720,00 €</b>	<b>- 211 334,00 €</b>

## II – INTERCOMMUNALITE – ADC (Agglomération du Choletais)

### POINT D'ETAPE SUR LA COMPETENCE VOIRIE DONNE LORS DE LA CONFERENCE DES MAIRES ET VICE-PRESIDENTS LE 8 FEVRIER 2019/ INFORMATION.

Monsieur le Maire fait un résumé synthétique du diaporama présenté lors de la conférence des Maires et Vice-Présidents le 08/02/2019 relativement à la compétence Voirie et aux différents thèmes abordés pour les communes de l'agglomération du Choletais. Il ajoute que :

- ✚ Tout ne concerne pas Vezins,
- ✚ Chaque commune reste gestionnaire de sa voirie et des panneaux d'entrées et de sorties de commune et qui restent donc à notre charge.

Il indique aussi que la gestion communale des chemins empierrés va changer (notamment à l'Enclose) et qu'il y a aussi des projets de déclassements de voirie (sur Vezins – la route entre Coron et St Paul des bois).

Tous ces éléments d'information seront à revoir en Commission Voirie avec l'agent communal concerné.

- Révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de l'Agglomération du Choletais//  
Avis de la commune de Vezins à donner, par délibération.

### RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) DE L'AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS - AVIS DE LA COMMUNE DE VEZINS

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 19 janvier 2015, la révision du SCoT de l'Agglomération Choletaise a été prescrite pour prendre en compte les évolutions législatives et pour intégrer les nouveaux projets de l'Agglomération et les ajustements nécessaires mis en évidence par l'analyse des résultats de l'application du SCoT.

Suite à la création de l'Agglomération du Choletais (AdC) au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le périmètre du SCoT a été étendu par délibération en date du 20 mars 2017. Les objectifs de la révision du document ont alors été revus et précisés afin de tenir compte des particularités de ce nouveau territoire.

La phase de diagnostic, finalisée en juillet 2017, a permis de mettre en avant les constats, les enjeux et les défis du territoire afin d'aboutir, en 2018, à un projet politique de développement : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT de l'AdC. Un débat sur les orientations générales du PADD a eu lieu au sein du Conseil de Communauté le 16 juillet 2018. Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) a ensuite été rédigé dans le respect des orientations définies par le PADD.

Le projet de SCoT **2019-2034** a fait l'objet d'une communication et d'une concertation, depuis sa prescription et jusqu'à l'arrêt du projet.

Les élus de la commune de VEZINS ont ainsi été, tout au long de la procédure, associés à la définition du projet, à travers notamment leur participation aux différentes instances de réflexion (Ateliers thématiques, Commissions, réunion publique) et de décision (Comité de Pilotage, Bureau, Conférence des Maires, Conseil de Communauté) de l'Agglomération.

De plus, une présentation du projet de SCoT a eu lieu au Conseil Municipal de **VEZINS** le 24 Octobre 2018 (présentation du document d'orientation et d'objectifs et de son application sur la commune de **VEZINS**). Elle a permis de préciser et d'échanger avec l'ensemble des élus municipaux sur l'application du SCoT sur le territoire de **VEZINS**.

Par l'ensemble de son contenu, le projet tel que présenté est compatible avec les objectifs de développement de la commune de VEZINS.

Dès lors, il est proposé au Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 143-20 du code de l'urbanisme, de donner un avis favorable sur le projet arrêté de SCoT de l'Agglomération du Choletais.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale s'il y a des remarques, observations ou interrogations particulières relativement à cette délibération importante puisqu'une fois validé, le projet de révision du SCOT de l'AdC engagera le développement communal pour les 15 prochaines années.

Monsieur Arnaud MURZEAU tient à souligner que :

- ✚ Le projet présenté intègre bien tout ce qui a été vu en PLUi – H,
- ✚ Toutes les remontées et observations émises par la commune de Vezins ont bien été retranscrites, et qu'après examen et lecture attentive du projet de SCOT proposé, tout semble cohérent et compatible avec les objectifs de développement de la commune.

-----

**Le Conseil Municipal de la commune de VEZINS,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 143-20 et R. 143-4,

Vu la délibération n° V-1 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Choletais en date du 19 janvier 2015 prescrivant la révision du SCoT de l'Agglomération Choletaise et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,

Vu la délibération n° VI-1 du Conseil de Communauté en date du 20 mars 2017 redéfinissant les objectifs poursuivis par la révision du SCoT et les modalités de concertation suite à l'extension du périmètre de l'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu la délibération n° VI-2 du Conseil de Communauté en date du 16 juillet 2018 actant de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD,

Vu la délibération n° VI-1 du Conseil de Communauté en date du 18 février 2019 arrêtant le projet de SCoT de l'AdC,

Vu le courrier du Vice-Président de l'AdC en date du 26 février 2019 soumettant pour avis à la commune de VEZINS le projet arrêté de SCoT de l'AdC,

Considérant que la gouvernance mise en place pour la révision du SCoT de l'AdC a permis aux représentants de la commune de **VEZINS** de participer à la définition du projet,

**Considérant que le projet arrêté de SCoT de l'AdC est compatible avec les objectifs de développement de la commune,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE**

Article unique :

- ✚ **D'émettre un avis favorable sur le projet arrêté de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Agglomération du Choletais.**

### **III - QUESTIONS DIVERSES**

#### **PETIT DEJEUNER DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE // PARTICIPATION DES FAMILLES**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée municipale que dans le souhait d'harmonisation des petits déjeuners des enfants à l'accueil périscolaire et extrascolaire avant 07h45, il est proposé :

- ✚ D'une part de servir un petit déjeuner similaire et identique aux enfants avant 07h45,
- ✚ D'autre part de faire participer pour ce petit déjeuner, les familles à **compter du 1<sup>er</sup> Mai 2019 à hauteur de 0.40 €/par petit déjeuner servi / par enfant.**

Entendu ces explications et proposition, le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des présents :

- **DONNE SON ACCORD** quant à la décision d'un petit déjeuner unique et harmonisé donné aux enfants accueillis avant 07h45, en périscolaire et extrascolaire,
- **FIXE** en conséquence la participation des familles pour les petits déjeuners des enfants accueillis en périscolaire et extrascolaire avant 07h45, à 0.40€ / par petit déjeuner/par enfant.
- Semi-marathon du massif forestier –dimanche 24 Mars 2019 – Nuaille,

#### **SEMI-MARATHON DU MASSIF FORESTIER – DIMANCHE 24 MARS 2019 – NUAILLE**

Pour information, il aura lieu le dimanche 24 mars 2019 à Nuaille.

#### **SOCOTEC – RAPPORT SUR LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR A L'ECOLE DE L'EVRE**

La SOCOTEC (agence d'Angers) qui a fait un contrôle sur la qualité de l'air à l'intérieur des locaux de l'école de l'Èvre, a rendu son rapport.

Ce rapport qui a été examiné en commission patrimoine sera transmis pour information à Mme la Directrice de l'école publique et mis au registre de sécurité des bâtiments de l'école.

#### **SEMINAIRE DES ELUS – LES GRANDS PROJETS DU TERRITOIRE**

La plaquette relative au séminaire des élus de l'AdC qui a eu lieu le 2 mars dernier et à l'actualisation du projet de territoire (2018-2025), est mise à la disposition des élus au secrétariat, avec notamment l'échéancier prévisionnel des investissements de l'AdC.

Horizon - Centre social et Socio culturel HORIZON -Assemblée Générale ordinaire 04/04/18h30

Pour information.

#### **DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT DANS LES COMMUNES**

L'AdC qui va organiser prochainement des spectacles vivants dans les communes souhaite connaître les salles ou lieux pouvant accueillir une manifestation ou un spectacle, pour la fin 2019 et le début 2020.

- ☞ Transmission du courrier sera faite à Mme Nadia BOUHATMI pour étude et réponse à l'AdC.

#### **APPEL A INITIATIVES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION AU TITRE DE 2019**

La Direction Départementale de la Cohésion sociale de Maine-et-Loire a envoyé un appel à initiatives pour les projets en faveur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

- ☞ Ce courrier sera transmis pour étude à Mme Nadia BOUHATMI (éligibilité à regarder éventuellement ultérieurement pour le projet de la Coulée des Doves).

## **ECOLE ST JOSEPH MARCHE DE PRINTEMPS DE L'APEL**

Comme chaque année l'APEL de l'école St Joseph organise son marché de printemps avec vente de plants de fleurs et légumes les **samedi 4 et dimanche 5 Mai 2019 de 9h à 12h30**. Ce marché aura lieu sur les places de parking/emplacements voitures situées Place du Général de Gaulle sur la partie devant « les Acacias ».

- ☞ Une réponse sera faite à l'APEL et un arrêté municipal sera pris, empêchant le stationnement sur les emplacements réservés (avec mise en place de ganivelles et panneaux pour protection des emplacements de parking nécessaires).

## **ENTRAINEMENTS TERRAIN DE FOOTBALL**

Suite aux soucis rencontrés sur le terrain en herbe de Vezins, les dirigeants de l'OSTVC vont rencontrer les élus concernés le lundi 25 mars à 17h00 (état des lieux du terrain).

## **AUTORISATION DE SORTIE ATSEM**

Les 2 classes auxquelles sont affectées les 2 ATSEM vont avoir prochainement des sorties scolaires les 21 mai toute la journée au Château d'Oiron (79) et le 06 juin toute la journée pour une sortie sportive à Nuillé.

Pour ces 2 sorties, les 2 ATSEM vont accompagner les enfants et il est demandé à la commune son accord pour la participation des 2 ATSEM concernées par ces sorties scolaires.

- ☞ Avis favorable et accord du Conseil municipal donné pour la participation des 2 ATSEM à ces 2 sorties scolaires. 1 réponse sera faite à la directrice de l'école publique en ce sens.

## **RENOUVELLEMENT SYSTÈME VIDEO PROTECTION CREDIT AGRICOLE MUTUEL ANJOU MAINE**

Le renouvellement du système de vidéo protection au crédit agricole mutuel anjou maine place du Général de Gaulle est effectif.

- ☞ L'information sur la borne et le site internet de la commune a été faite.

## **DATE DU CONSEIL MUNICIPAL D'AVRIL**

Le prochain conseil municipal d'avril est avancé, et **aura lieu le Mercredi 10 Avril 2019 à 18 heures**, du fait de la date de vote impérative des budgets annexes fixée le 15 avril 2019 au plus tard.

## **REMPACEMENT D'ALEXANDRA PAPIN**

Du fait de l'absence momentanée d'Alexandra PAPIN jusqu'au 8 avril prochain, Mesdames Marylène COTENCEAU et Liliane TIJOU se sont portées volontaires pour la remplacer du 25 mars au 6 avril inclus pour le trajet école/cantine et la surveillance cantine comme suit :

- 🇫🇷 Marylène COTENCEAU les 25, 26, 28 et 29 Mars,
- 🇫🇷 Liliane TIJOU les 1<sup>er</sup> avril, 2, 4 et 5 avril prochains.

- 🇫🇷 Présentation de la revue de presse.

La séance est close à 21h30.

*Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 10 Avril 2019 à 18h 00*

**Le Maire,  
Cédric VAN VOOREN**